

Participation financière

- 20% des ressources, fixé par le décret, pour les places stabilisation



Le centre est ouvert
24h/24

Accueil des nouveaux arrivants :

Tous les jours : De 17h à 19h

Fermeture du portail à 23h00

Les repas sont servis :

☞ Du lundi au vendredi :

Petit déjeuner à partir de 6h30 jusqu'à 8h30

Dîner à 19h30



☞ Le week-end et les jours fériés :

Petit déjeuner à partir de 6h30 jusqu'à 8h30



PRÉFET
DE LA GIRONDE



Version 17/12/2025

Accès

- Bus n° 1 et 3 – Arrêt « Marne Dumas »
- À 700m de la Gare SNCF
- À côté de l'entrée Ouest du Centre Hospitalier Robert Boulin



CAUP

Centre d'Accueil
d'Urgence Permanent

Missions

- Mettre à l'abri
- Répondre aux besoins fondamentaux (hébergement, alimentation, repos, hygiène, sécurité)
- Evaluer les besoins et élaborer un projet personnalisé avec la personne accompagnée
- Accompagner quotidiennement la personne à se mobiliser dans la réalisation de ses démarches
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins en partenariat avec le référent social
- Orienter vers le logement de droit commun ou vers d'autres dispositifs (hébergement d'urgence, d'insertion, logement accompagné...)

Prestations

- Repas (cf « horaires » au dos de la plaquette)
- Hébergement en chambre double ou simple (X1)
- Machine à laver, sèche-linge
- Douches et fourniture de produits d'hygiène corporelle si besoin
- Espace de vie collective (télévision, livres, jeux, ateliers...)



Bénéficiaires

- « Toute personne sans abri, en situation de détresse. » - article L.345-2-2 *Code de l'action sociale et des familles*.
- A partir de 18 ans
- Accueil possible des personnes en placement extérieur
- Possibilité d'accueillir deux chiens (chenil extérieur)



Partenaires

- L'accompagnement social est réalisé en coordination avec les différents partenaires (santé, insertion sociale, professionnelle, justice, loisirs, solidarité...)



Orientation

Urgence :

- Orientation via le 115 (numéro gratuit)
- Durée de séjour : 1 à 15 jours
- Orientation possible par la Justice (SPIP, Procureur..)

Stabilisation : Orientation via le SIAO Urgence

- Le travailleur social doit remplir la fiche « demande d'hébergement de Stabilisation » complétée par un travailleur social et la transmettre au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- Durée du séjour : 3 mois renouvelable sous certaines conditions



L'équipe



- Une équipe de direction
- Des travailleurs sociaux, des agents d'accueil, des surveillants de nuit et des jeunes en service civique
- Une équipe administrative
- Une Conseillère en Insertion Professionnelle
- Une équipe de services généraux (ouvriers polyvalents du bâtiment, agents de propreté)